



N° 94

01.2019

Snupcdc@caissedesdepots.fr

La Tribune du Snup



**Une SnUPER
BONNE ANNEE**

Cher(e) Collègue,

En 2019, nous serons toujours à vos côtés pour vous défendre et préserver les intérêts de notre Etablissement public CDC.

Nous vous souhaitons une très bonne année 2019.

L'équipe du SNUP CDC FSU

L'Etablissement
Public CDC
j'y tiens !



Vous croyez toujours au Père Noël : le 11 décembre, le SNUP réclamait au Directeur général le versement d'une prime de fin d'année de 1 000 €... Le Directeur général ne nous a pas répondu mais il a eu le temps de moderniser le logo de notre Etablissement (cf. page suivante...)





La Tribune du Snup

Prime exceptionnelle de fin d'année : faut-il un mouvement de « gilets jaunes » à la CDC ?

Rappelez-vous, c'était en fin d'année... le SNUP écrivait au Directeur général

qui le peuvent » de verser une prime de fin d'année de 1000 € à tous leurs employés. Une prime qui sera totalement exonérée d'impôts et de charges ».

Nous pensons, Monsieur le Directeur général, que la CDC, au vu de ses résultats, en a largement les moyens. Aussi, nous vous invitons à répondre dès ce mois-ci à la demande de hausse du pouvoir d'achat exigée par tous les personnels de la CDC, en versant une prime de fin d'année de 1 000 € défiscalisée fin décembre 2018.

Dans cette attente,

Veuillez agréer, Monsieur le directeur général, nos salutations respectueuses.

Le 11 décembre 2018 à 10h51
Monsieur le directeur général,

Le Président de la République a demandé hier à « tous les employeurs,



Quoi de neuf en ce début d'année ?

Le déni complet... **Le Directeur général n'a pas répondu au SNUP** et ce n'est malheureusement pas la première fois.

Nous tenons à vous informer que nous sommes face à un Directeur général qui a du mal à répondre aux organisations syndicales. Pour rappel, lors des négociations accord-cadre, le DG n'a pas répondu au courrier envoyé par l'intersyndicale... Nous allons peut-être avoir besoin de votre mobilisation pour se faire entendre !!!

Cerise sur le gâteau, le Directeur des relations sociales nous écrit le 28 décembre pour nous informer des mesures d'urgence économiques et sociales décidées par le gouvernement. Ces mesures (**exonération sociale et fiscale des heures supplémentaires et la prime d'activité**) seront mises en œuvre par l'Etablissement public pour l'ensemble de ses personnels, fonctionnaires, contractuels de droit public, statutaires et salariés en transposant, pour ces derniers, les assiettes de cotisation et taux de charges effectivement applicables.

==> **Encore heureux que ces miettes s'appliquent à notre Etablissement public** (Pour rappel, peu de personnels sont concernés par ces mesures au sein de l'EP...sauf si on indemnise les heures écrêtées !!!)

Le compte n'y est pas Monsieur le Directeur général

Le SNUP vous rappelle que vous avez la possibilité d'accorder cette prime de fin d'année,

2019, UNE SnUPER
BONNE ANNEE



les résultats à venir s'annonçant exceptionnels.

L'article 34 de la loi n°96-452 du 28 mai 1996 vous le permet. Pour une fois, allez dans la bonne direction pour mettre en œuvre un dispositif commun aux personnels des différents statuts, le Président de la république ne vous en tiendra pas rigueur.

Par ailleurs, d'autres dispositifs de redistribution existent à la CDC, type Intéressement et vous pouvez les abonder de manière exceptionnelle...Des idées, nous en avons, encore faut-il que vous acceptiez d'en discuter...



Début 2019, faites un geste en direction des personnels de l'Etablissement public en leur versant une prime de fin d'année de 1 000 €, comme l'ont fait d'autres entreprises publiques